

COURS et ACTIVITÉS MAÎTRISE EN PHYSIQUE MÉDICALE - AVEC MÉMOIRE

NOTE IMPORTANTE :

Une pénalité peut être imposée par le Service des finances à l'étudiant(e) qui omet de s'inscrire pendant la période prévue à cet effet.

Cours du bloc «physique médicale»

- PHY 7051 - Physique des radiations en radiothérapie et en radiologie
- PHY 7060 - Laboratoire en physique médicale
- PHY 7080 - Radioprotection et curiethérapie
- PHY 7092 - Planification de traitement en radiothérapie externe
- PHY 7094 - Imagerie médicale

Scolarité préparatoire :

- ANM-7000 Anatomie radiologique

Bloc de Recherche

Description : L'étudiant(e) doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

- PHY-6821 - Activité de recherche – mémoire 1 - 7 crédits/activité temps plein
- PHY-6822 - Activité de recherche – mémoire 2 - 7 crédits/activité temps plein
- PHY-6823 - Activité de recherche – mémoire 3 - 7 crédits/activité temps plein
- PHY-6824 - Activité de recherche – mémoire 4 - 12 crédits/activité temps plein

Après avoir complété les 4 activités de recherche ci-dessus, l'étudiant(e) doit s'inscrire au code (TRE) «poursuite de la recherche» autrefois appelé «régime forfaitaire».

- TRE-6800 - Poursuite de la recherche - mémoire 1 - activité temps plein
Cette activité peut être suivie une fois seulement.
- TRE-6801 - Poursuite de la recherche - mémoire 2 - activité temps plein
Deuxième session et suivantes «code TRE-6801» pour un **maximum de 4 sessions**. Au-delà de ces sessions l'étudiant(e) devra obtenir l'approbation de son directeur de recherche pour poursuivre sa recherche.

Thèse ou mémoire déposé pour évaluation - TRE 7802 12 crédits

L'étudiant(e) doit demander à l'agente de gestion des études de l'inscrire.

EXTRAIT du site de la FESP en date du 11 avril 2018

Pour les étudiants qui doivent être inscrits à temps complet

L'inscription à cette activité est **facultative** :

- elle répond aux **besoins** de certains étudiants qui doivent présenter une **preuve** d'études à **temps complet** (bourse, permis de séjour, assistantat)
- l'étudiant ne paie aucun droit de scolarité, mais des frais afférents et des frais de gestion au tarif des études à temps complet (12 crédits).

But de l'activité

Conférer le statut de temps complet et permettre l'accès aux services de l'Université **après** le dépôt initial, **pendant** l'évaluation et **jusqu'au** dépôt final, voire jusqu'à la diplomation (permis de séjour).

Conditions d'inscription

1. Le dépôt initial a été effectué par l'étudiant à la FESP et il a été **saisi** dans le système de gestion des études et
2. Le processus d'évaluation se poursuit **au-delà de la session** à laquelle le dépôt a été effectué.

Mise à jour : 2018-05-11